



Chaque mois, une anecdote sur Janville-en-Beauce !

UN CAS D'ÉCOLE(S) : LES EXEMPLES DU PUISET ET D'ALLAINES-MERVILLIERS – 2^e partie

Avec 576 habitants au recensement de 1836, et au regard de la distance qui le sépare de Janville, le bourg d'Allaines est plus encore que celui du Puiset contraint de se donner une école publique. À vrai dire, la municipalité d'Allaines n'a pas attendu la loi Guizot de 1833 pour passer à l'acte. Dès 1831, les registres de délibérations font état d'une « chambre de la maison d'école » où se déroulent par ailleurs les séances du conseil municipal, concurremment à leur tenue dans la « salle de la chapelle », puisque le village – pourtant élevé au rang de commune en 1790 – ne possède pas de « maison commune », en d'autres termes de « mairie ». Seconde originalité de la « maison d'école » d'Allaines : elle accueille les enfants d'autres villages, trop petits pour avoir leur propre institution. Le 26 janvier 1834 sont ainsi scolarisés dans la classe unique 2 enfants d'Allaines, nombre très modeste en comparaison de ceux venus de Villermon (12 enfants) et même d'Outrouville (3 enfants). À noter que 3 élèves sont des filles ; il s'agit par conséquent d'une école mixte, dont l'instituteur est Isidore Delanoue. Ayant démissionné le 31 décembre 1835, il est remplacé par le sieur Dureau, nommé par le comité supérieur de Chartres, sur proposition du maire.

Le départ d'Isidore Delanoue fait surgir un problème inattendu : tout le mobilier de la classe – qui sert également au conseillers municipaux – appartient en propre à l'ancien maître d'école ; c'est lui, en effet, qui avait acheté sur ses fonds propres bancs, tables, tableau noir, et encriers. Fort heureusement, s'agissant des livres de cours, le comité cantonal d'instruction primaire avait offert « à la classe » une série de manuels en octobre 1832, promptement distribués par le maire, Antoine Masure, aux enfants des personnes les plus indigentes. Demeure toutefois le besoin de mobilier, que la commune n'a d'autre choix que de donner en fabrication chez les artisans locaux.

Le 12 mai 1840 la municipalité d'Allaines décide d'agrandir l'école ou plutôt d'ajouter une salle de classe, alors que l'ancienne « chambre », pièce unique jusqu'à présent, recevra un aménagement par lequel elle sera aussi convertie – à demeure – en salle de mairie. Les élus s'empressent du reste à écrire au préfet, pour lui demander un « secours », en faisant valoir que leur village « se trouve encore dépourvu » de cet indispensable attribut communal. Face au peu d'empressement du représentant de l'Etat à leur donner satisfaction, ces derniers votent le 25 juillet 1841 une imposition extraordinaire applicable en 1843, pour financer partiellement les travaux de l'école, qui doivent être terminés pour la rentrée de 1842.

Mais, en février 1843, le dossier administratif des travaux n'est toujours pas bouclé, alors que la maison d'école apparaît en très mauvais état, ce qui alarme le préfet. À suivre...



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Contact : mairie@janville-en-beauce.fr

Publication de la mairie de Janville-en-Beauce à 1000 exemplaires

Directeur de Publication : M. Stéphane MAGUET



Allaines-Mervilliers

Janville

Le Puiset

Le petit Janvillois

Edition Décembre 2023

Réservé aux enfants des écoles de Janville

Espace Thierry La Fronde - JANVILLE
Compagnie CéMoiKiDi Avenue Jules Viollette

Le Calendrier de l'Avent



SPECTACLE DE NOËL



**LE SAMEDI
16 DECEMBRE 2023
15H00**



Sur inscription à la mairie de Janville en Beauce avant le 10 Décembre

02.37.90.00.53 – mairie@janville-en-beauce.fr

Le passage de la balayeuse est prévu :
Le **lundi 4 décembre** pour Allaines-Mervilliers et le **jeudi 7 décembre** pour Janville

MEDIATHEQUE DE JANVILLE-EN-BEAUCE – 02-37-90-16-35

Mercredi 6 décembre : 10h30 à 11h15 : Atelier tampons de Noël, à partir de 3 ans

Mercredi 13 décembre : 10h30 à 11h30 et de 15h30 à 16h30 : Atelier décoration de Noël pour le sapin : le matin, personnalisation de décoration en bois pour le sapin. L'après-midi, fabrication d'un petit renne avec pompons. A partir de 6 ans

Mercredi 20 décembre : 16h à 16h30 : Lecture de Noël, à partir de 4 ans. Le père Noël viendra nous rendre visite à la fin de la lecture.

Les ateliers et animations sur inscription, places limitées. Merci vous adresser à l'accueil de la médiathèque pour réserver vos places



« John F. Kennedy (1917-1963), entre mythe et mystification ». 60 ans après l'assassinat du Président américain, conférence de Clément Wingler à La médiathèque l'Etude, le dimanche 3 décembre à 15h30 (2^{ème} partie)



La Cave APOGEE sera exceptionnellement ouverte du 12 au 23 décembre, du lundi au samedi de 9h30 à 18h00, ainsi que les 28-29 et 30 décembre
Dégustation de vins sélectionnés le samedi 9 décembre de 10h à 18h

Restaurant Les Sabots d'Or Menu de Noël

Vendredi 15 au soir, samedi 16 midi et soir
Menu à 32 €
10, Rue du Château – Janville
02.37.90.00.11

Etrennes

Comme chaque fin d'année, les ripeurs des ordures ménagères ont débuté leur tournée des étrennes. Ils doivent être en tenue de travail et présenter un justificatif (carte avec leurs noms, prénoms, logo de l'entreprise SEPUR et du SICTOM et les coordonnées d'un chef d'équipe). Les administrés doivent être vigilants face aux faux ripeurs qui nous sont signalés chaque année, n'hésitez pas à demander ce justificatif en cas de doute. Pour rappel, ne rien donner aux étrennes n'influe pas sur la qualité du service de collecte.



Animations à la Librairie « Une page à écrire »

Samedi 2 et dimanche 3 décembre : Salon du livre à l'Espace Thierry la Fronde

Mercredi 13 décembre : 16h00 à 17h30 : atelier gommettes sur le thème de Noël, à partir de 2 ans, participation libre

Samedi 16 décembre : 15h00 à 18h00 : atelier cuisine, entre 8 et 12 ans, 14 € par enfant

Dimanche 10, 17 et 24 décembre, la librairie sera ouverte de 9h00 à 12h30

Plus d'infos sur : <https://www.unepageaecrire.fr/evenements/>



SAINTE BARBE DES POMPIERS : Samedi 9 Décembre : Cérémonie à 11h à l'Eglise de Janville, suivie de la flamiche à la Mairie. Repas et spectacle sur réservation (06.01.75.88.10 – 06.73.12.26.41)

Il n'existe pas de loi à proprement parler sur les nuisances sonores dues aux aboiements d'un chien. L'aboiement n'est pas en soi sanctionné : un chien a le droit d'aboyer. Néanmoins, un aboiement fréquent ou trop intensif pourra faire l'objet de sanctions. L'article R1365-5 du Code de la Santé Publique définit la nuisance sonore : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage »



Sam Dim
02 & 03 décembre 2023

SALON DU LIVRE à Janville

26 auteurs en dédicace
Stand librairie
Conférences
Expositions

Lecture de poèmes
Ateliers gratuits jeux, créatifs, écriture
Visite du Père Noël et mascotte P'tit Loup
Histoires contées

De 9h30 à 18h
entrée gratuite

Salle J.C. Drouot - Thierry La Fronde - 11 Av. J. Violette - 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
Renseignements au **02 37 84 54 48** ou sur [unepageaecrire.fr](https://www.unepageaecrire.fr)

Dimanche 17 décembre de 10h à 17h Portes ouvertes de l'Atelier « Feu de Paille » dans les anciens locaux de l'Atelier Cassegrain – 3 Rue de la Madeleine - Janville
Marqueterie de paille avec la traditionnelle exposition de Noël
Vente d'objets décoratifs www.feudepaille.fr 06.21.98.77.72



JANVILLE EN BEAUCE

2023 Concours Décorations de Noël
de votre maison, balcon, commerce ...

ouvert à tous et sans inscription
Des récompenses seront offertes lors des vœux du Maire

« Joyeuses fêtes »